la cgt
Territoriaux
Mérignac



Scandale au Comité Sociale Territorial de ce jour
Le 3 novembre 2026

Sur des sujets qui vont impactés directement tous les agents de la ville Titulaires / Contractuel.les
Nous dénonçons que l'avis des représentants du personnel ne soit pas demandé

MISE EN PLACE D'UN COFFRE-FORT NUMÉRIQUE POUR NOS BULLETINS DE SALAIRE

LA DÉMATÉRIALISATION NE DOIT PAS ÊTRE IMPOSÉE AUX AGENTS !

La Ville souhaite mettre en place, pour l'ensemble des agents, un coffre-fort numérique destiné à dématérialiser les bulletins de salaire.

Ce dossier est présenté pour information, **sans avis des représentants du personnel, et donc sans véritable consultation des agents**, alors même que cette décision va impacter l'ensemble du personnel.

LA CGT MÉRIGNAC DÉNONCE :

- Une mise en place déjà validée par la Ville pour le 1er janvier 2027, sans concertation préalable ;
- Une dématérialisation des bulletins de salaire dès le mois de décembre, sans que les agents aient été consultés ;
- Une dématérialisation imposée, qui ne respecte pas le libre choix des agents.

LA DÉMATÉRIALISATION FORCÉE : QUELS RISQUES POUR LES AGENTS ?

Bien que la législation autorise la dématérialisation des bulletins de salaire par défaut, la CGT défend fermement le maintien d'une alternative papier.

Plusieurs risques et interrogations doivent être pris en compte :



• La fracture numérique
Tous les agents ne disposent pas nécessairement d'un équipement informatique, d'une connexion internet ou d'une maîtrise suffisante des outils numériques. Le passage au tout-numérique risque d'exclure certains agents.

• La dépendance et la perte d'accès
Le stockage des bulletins de salaire sur un serveur d'une entreprise privée peut entraîner une perte d'accès en cas de difficultés avec le prestataire, de problème technique ou de changement de situation professionnelle.

• La conservation des documents pour la retraite
Les bulletins de salaire sont des documents essentiels à conserver tout au long de la carrière afin de faire valoir ses droits à la retraite. Le format papier reste pour la CGT une garantie matérielle de conservation et d'accès durable à ces documents.

• Le risque de piratage et la protection des données personnelles
Les bulletins de salaire contiennent des informations personnelles et confidentielles. La sécurisation de ces données doit être une priorité absolue.

• La dépendance à un prestataire privé et le coût financier
La Ville doit apporter des réponses précises sur le coût de cette solution numérique, sa durée, les garanties de sécurité et les conditions de conservation des données.

LES EXIGENCES DE LA CGT MÉRIGNAC

La CGT demande :

- Que ce dossier soit soumis à l'avis des représentants du personnel ;
- Que l'ensemble des agents soit consulté individuellement, au moyen d'une fiche d'information précise, claire et complète ;
- Que chaque agent puisse exprimer librement son accord ou son désaccord concernant la dématérialisation de son bulletin de salaire ;
- Que le maintien du bulletin papier soit garanti à tous les agents qui le souhaitent ;
- Que le choix exprimé par chaque agent soit pérenne et ne puisse être modifié sans son accord explicite ;
- Que la Ville communique sur le coût financier, les garanties de sécurité et les modalités de conservation des bulletins.

POUR LA CGT, LE NUMÉRIQUE NE DOIT PAS DEVENIR UNE OBLIGATION !

Le bulletin de salaire est un document essentiel pour chaque agent.

La dématérialisation doit être un choix, et non une contrainte imposée par l'employeur.

LA CGT MÉRIGNAC EXIGE LE RESPECT DU CHOIX DES AGENTS ET LE MAINTIEN DU FORMAT PAPIER POUR CELLES ET CEUX QUI LE SOUHAITENT !



SIVU : ENCORE UNE FOIS, LES AGENTS PASSENT À LA CAISSE !

+14,8 % sur le prix des repas : une nouvelle attaque contre le pouvoir d'achat des agents !
Encore une fois, les agents de la Ville de Mérignac subissent une décision qui impacte directement leur pouvoir d'achat.
L'augmentation de 14,8 % du prix des repas du SIVU a été décidée sans consultation ni avis des représentants du personnel.

Et ce n'est pas tout !

Les stagiaires et les apprentis perdent également la gratuité des repas. Une mesure supplémentaire qui pénalise celles et ceux qui disposent déjà de revenus modestes.

Pendant que les agents subissent des augmentations successives, nos revendications restent sans réponse.

La CGT demande pourtant l'ouverture de négociations sur l'ensemble des primes afin de compenser les pertes de pouvoir d'achat pour toutes et tous.
Il est inadmissible d'imposer de nouvelles dépenses aux agents sans engager de véritables discussions sur leurs rémunérations.

LA CGT MÉRIGNAC REVENDIQUE :

- L'ouverture immédiate de négociations sur l'ensemble des primes ;
- Des mesures de compensation des pertes de pouvoir d'achat ;
- Une revalorisation pour tous les agents ;
- Le maintien de la gratuité des repas pour les stagiaires et les apprentis ;
- Le respect du dialogue social et des représentants du personnel.

ÇA SUFFIT !

Les agents ne sont pas une variable d'ajustement !

La CGT Mérignac continuera à se mobiliser pour défendre les salaires, le pouvoir d'achat et les droits de toutes et tous.

